



AVIS DE COURSE RIR



Nom de la compétition : **Régate promotionnelle**

grade **5C**

dates : **2 juillet 2017**

lieu : **Gruissan**

Autorité organisatrice : **Gruissan Yacht Club**
avec le soutien de l'Office de Tourisme et la Ville de GRUISSAN
et du Comité Départemental de l'Aude

1 REGLES

La régata sera régie par
les règles d'introduction à la régata (RIR)
le présent avis de course
la fiche de course affichée au GYC et sur le site web du GYC

Compte tenu du caractère promotionnel de la régata, les voiles d'avant non endrillées sont interdites.

2 ADMISSIBILITE

2.1 La régata est ouverte aux bateaux HN/Osiris toutes classes sauf classe A (*bateaux de moins de 1000 kg*) et L, en règle avec leur autorité nationale.

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF opérationnelle et être armé pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata ou se présente au-delà de la capacité d'accueil du port de Gruissan.

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription soit :

- une licence FFVoile valide mentionnant « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « compétition » et une autorisation parentale pour les mineurs.
- une licence temporaire qui peut être souscrite au GYC avant vendredi 30 juin 2017 avec présentation d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « voile en compétition » et une autorisation parentale pour les mineurs. Le montant en est offert par le GYC avec le soutien du CDV.

3 DROITS A PAYER

Il n'y pas de droit requis

4 PROGRAMME

4.1 Confirmation des inscriptions :

Dimanche de 9h à 10h30 au club-house du GYC

4.2 Date et heure du briefing :

Dimanche 2 juillet à 10h30 au club-house du GYC

4.3 Résultats:

Dimanche 2 juillet à partir de 17h au club house du GYC.

5 PARCOURS ET INSTRUCTIONS

5.1 Le parcours sera de type côtier ou construit, à moins de 6 milles d'un abri, devant les plages de Gruissan, en respectant la réglementation en vigueur (par ex. les zones interdites).

Le parcours sera précisé lors du briefing (marques, distances, etc...)

5.2 La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le français.

5.3 La fiche de course sera affichée dès l'ouverture des inscriptions sur la vitrine et le site du GYC

6 CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé pour chaque régates sera établi en utilisant les temps compensés selon les coefficients de la jauge HN

6.1.1 Pour la course : le 1^{er} recevra 1 point, le 2^{ème} recevra 2 points, etc...

6.1.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits à la régates plus un ; les bateaux non partants (DNS), un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus deux.

7 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale 1 de l'I.S.A.F. qui établit que tout voilier doit porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en danger lorsqu'il est en situation de le faire.

8 INSCRIPTION

8.1 Dates limites : inscriptions rendues au GYC le vendredi 30 juin 2017 avant 19h

8.2 Modalités :

directement sur le site du GYC :

<http://www.gruissan-yacht-club.fr/régates/inscription>

sinon par fiche « freg » au :

Gruissan Yacht Club

Quai de la Tramontane

11430 GRUISSAN

tél : 04.68 49 29 39

gruissan.yacht.club@wanadoo.fr

Aucune licence ne sera enregistrée le jour de la course